

## Déplacements domicile-travail dans les Yvelines

### Les pôles de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines et de Seine-Aval concentrent l'essentiel des échanges

Plus de la moitié des salariés yvelinois travaille dans le département. Les territoires de Seine-Aval et de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines sont les principaux pôles d'emploi des Yvelines et sont le lieu de nombreux échanges. Le premier représente 20 % des emplois du département et est attractif pour les salariés yvelinois. Le second concentre la moitié des emplois et rayonne au plan régional.

Christèle RANNOU-HEIM, Insee Ile-de-France  
Sophie GONNARD, Conseil général des Yvelines

**F**in 2004, on compte dans les Yvelines plus de 500 000 emplois salariés dont un quart d'emplois de cadres. Ce département constitue le troisième pôle d'emplois qualifiés de la région après Paris et les Hauts-de-Seine. Néanmoins, l'offre d'emplois est insuffisante pour occuper tous les salariés résidant dans ce département. Pour 100 salariés résidents, 87 emplois sont offerts . La forte représentation des cadres s'explique en particulier par le cadre de vie du département qui est un facteur d'attractivité important.

Comme dans les autres départements franciliens (sauf Paris et les Hauts-de-Seine), il sort plus d'actifs des Yvelines qu'il n'en rentre. Tous les jours, 260 000 salariés yvelinois quittent leur département pour rejoindre leur lieu de travail, soit 45 % des effectifs. Dans trois cas sur quatre, ils se dirigent vers les principaux pôles d'emploi franciliens, à savoir Paris ou les

#### 1 Mobilité domicile-travail : de fortes disparités selon les pôles d'emploi

Pôles	Salariés au lieu de résidence		Emplois au lieu de travail		Taux de couverture de l'emploi (%) (1)
	Total	dont travaillant dans leur territoire (%)	Total	dont occupés par salariés résidant dans le territoire (%)	
Mantes	30 700	60	25 800	67	84
Les Mureaux	27 400	52	26 400	62	96
Poissy	53 400	32	34 100	56	64
Conflans-Sainte-Honorine	14 600	25	8 700	44	60
<b>Territoire Seine-Aval*</b>	<b>150 600</b>	<b>43</b>	<b>107 800</b>	<b>60</b>	<b>72</b>
Vélizy	9 800	52	38 800	22	396
Versailles	73 000	46	70 900	47	97
Saint-Quentin-en-Yvelines	76 600	58	106 600	36	139
<b>Territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines**</b>	<b>168 300</b>	<b>52</b>	<b>238 500</b>	<b>37</b>	<b>142</b>
	<b>Total</b>	<b>dont travaillant dans leur département (%)</b>	<b>Total</b>	<b>dont occupés par salariés résidant dans le département (%)</b>	
<b>Yvelines</b>	<b>576 800</b>	<b>55 (2)</b>	<b>502 000</b>	<b>63</b>	<b>87</b>

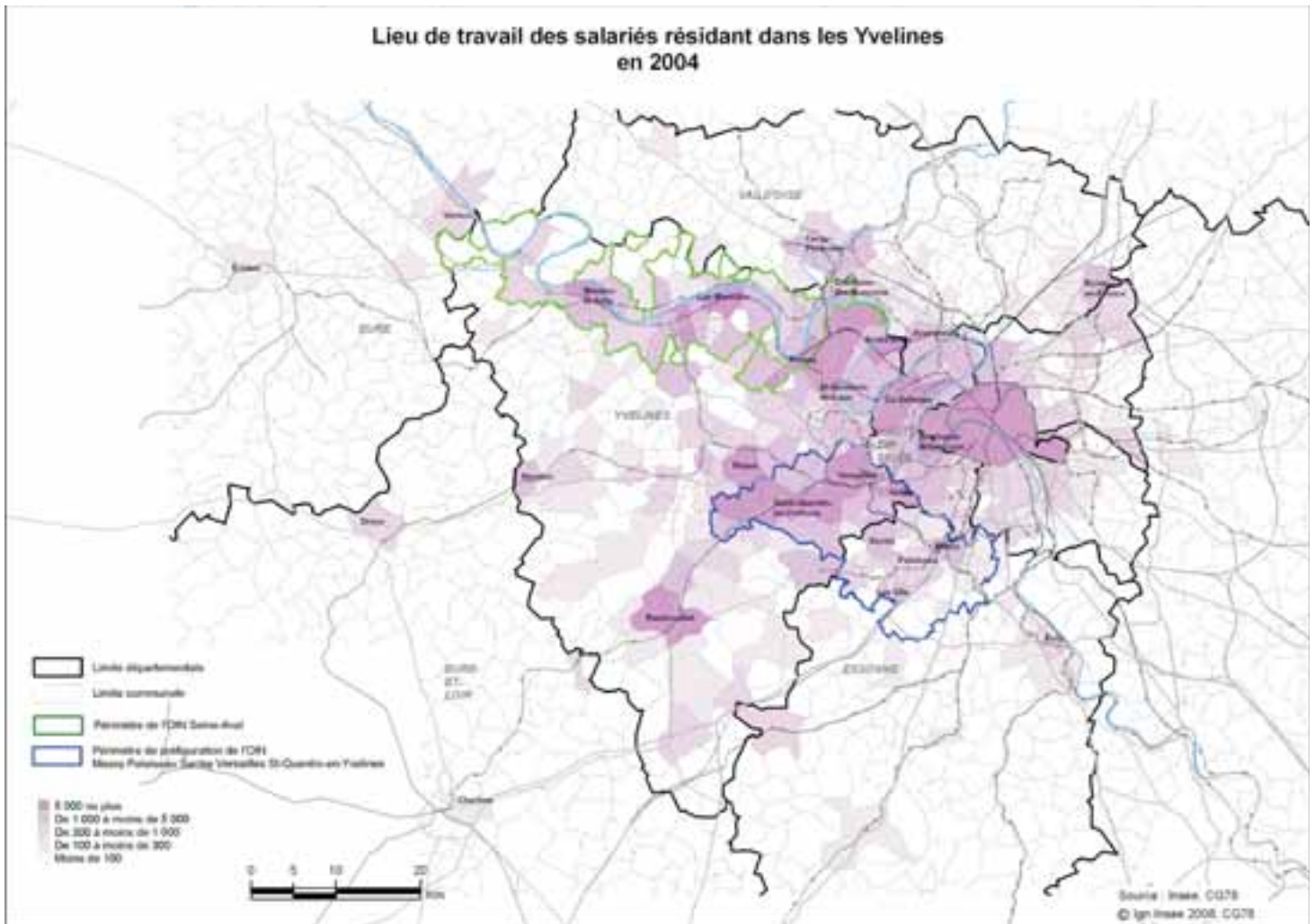
\*périmètre de l'OIN Seine-Aval.

\*\*partie yvelinoise du périmètre de préfiguration de l'OIN Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.

(1) C'est le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur un territoire et le nombre de salariés résidents : un taux supérieur à 100 indique un surplus d'emplois par rapport aux salariés résidents.

(2) Dont 67 % dans les territoires de Seine-Aval et Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Lecture :** 60 % des salariés du pôle de Mantes travaillent dans le territoire Seine-Aval et 67 % des emplois du pôle de Mantes sont pourvus par des salariés résidant dans le territoire Seine-Aval.



Hauts-de-Seine, en particulier les secteurs autour de La Défense et de Boulogne. Le nord de l'Essonne (Massy, Saclay et Les Ulis) et certains territoires du Val-d'Oise, autour de Cergy-Pontoise, Argenteuil et Roissy-en-France, attirent également, mais à moindre échelle, de nombreux salariés yvelinois 2.

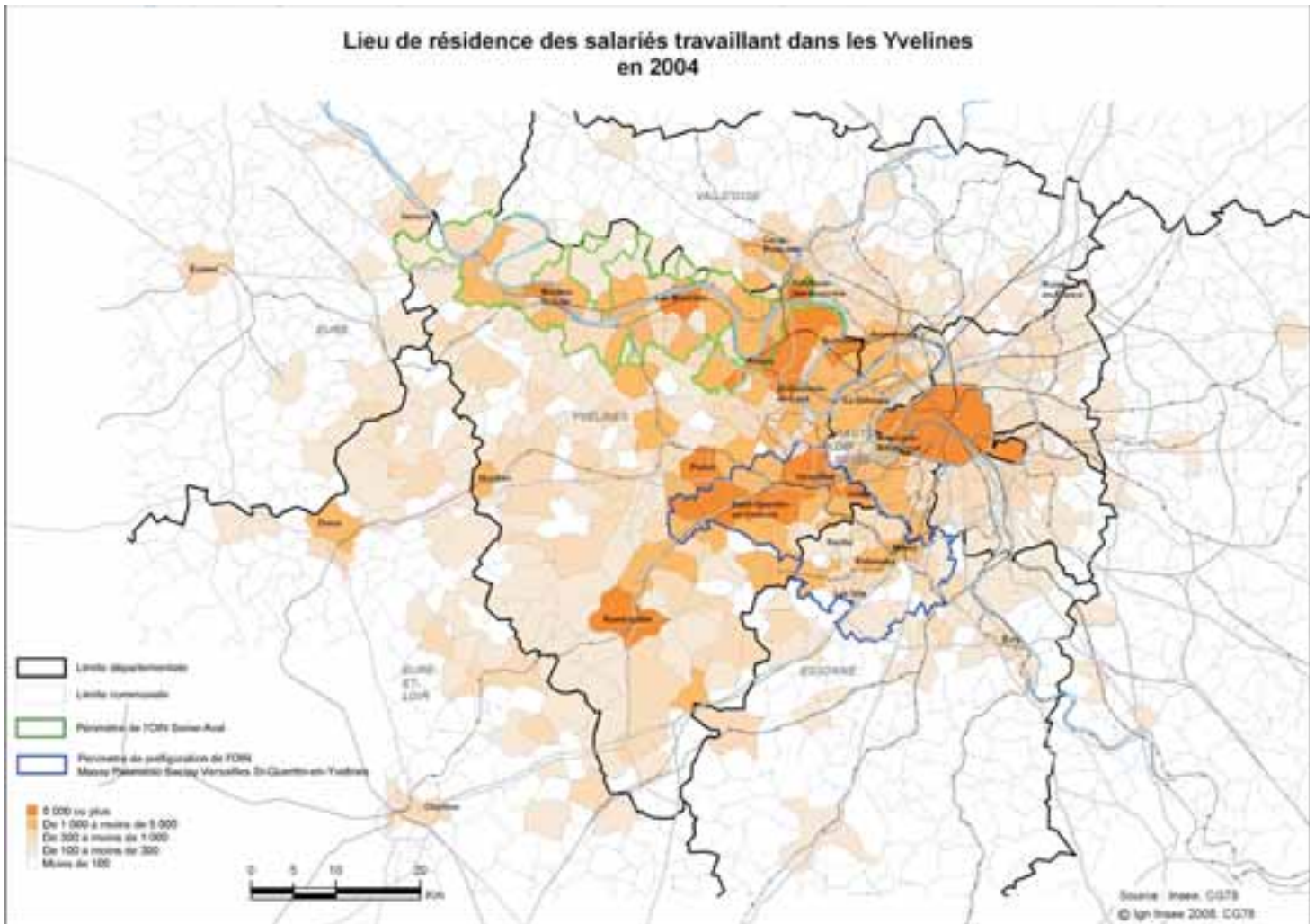
### **Les territoires de Seine-Aval et Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines polarisent les déplacements au sein du département**

Les pôles d'emploi de Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville et Plaisir sont également attractifs pour les résidents, ainsi que ceux de Rambouillet et Houdan. Ces deux derniers territoires, pôles d'emploi secondaires, se situent au cœur des territoires ruraux du sud et de l'ouest du département ( ■ Présentation du territoire).

A l'inverse, 185 000 emplois sont pourvus par des salariés ne résidant pas dans les Yvelines, soit 37 % des emplois offerts. Ces navetteurs proviennent en premier lieu des Hauts-de-Seine, puis, à parts égales, de Paris, du Val-d'Oise ou de l'Essonne. Dans une moindre mesure, ils résident en Eure-et-Loir, département qui accueille de nombreux ménages ne pouvant ou ne souhaitant pas se loger en Ile-de-France 3.

Les deux tiers des salariés yvelinois qui travaillent dans leur département occupent un emploi dans les deux territoires concernés par une Opération d'intérêt national (OIN) ( ■ Méthodologie et définitions). Il s'agit du territoire de Seine-Aval, situé le long de la Seine dans le nord du département, et des agglomérations de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines (périmètre de préfiguration de l'OIN de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines). Ces deux territoires concentrent 70 % des emplois du département.

Le territoire de Seine-Aval rassemble un peu plus de 108 000 emplois, soit 20 % des emplois des Yvelines. Le territoire est plutôt résidentiel avec 72 emplois pour 100 salariés résidents. De tradition industrielle, il accueille plutôt des activités de production, en particulier dans l'industrie automobile avec les usines Renault-Flins et PSA Peugeot-Citroën-Poissy. Ainsi, les emplois d'ouvriers représentent-ils un tiers des emplois contre 20 % au niveau départemental. Pour cette catégorie, le nombre d'emplois offerts est proche de celui des salariés rési-




dents. La part des emplois de cadres (15 %) est, par conséquent, plus faible que dans le département. Les cadres et, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires sont sous-représentés dans la population salariée résidente.


### **Seine-Aval : moins d'emplois que d'actifs résidents sauf pour les ouvriers**

Du fait de ces spécificités, le territoire de Seine-Aval retient globalement assez peu ses salariés résidents : seuls 43 % y travaillent. Les ouvriers font exception : 61 % des résidents sur le territoire y ont un emploi.

Il sort de ce territoire deux fois plus d'actifs qu'il n'en rentre. Les salariés résidents sont 16 % à travailler dans les Yvelines hors Seine-Aval avec comme destinations les plus fréquentes, à parts égales, le territoire de Versailles/Vélizy/


Saint-Quentin-en-Yvelines (principalement Versailles) et le pôle de Saint-Germain-en-Laye  4 (carte en ligne). Ils sont presque autant à se diriger vers Paris (15 %) et vers les Hauts-de-Seine (13 %), notamment la Défense et Nanterre.

Dans une moindre mesure, les agglomérations de Cergy-Pontoise et d'Argenteuil dans le Val-d'Oise attirent également une partie des salariés de Seine-Aval.

Les salariés de Seine-Aval allant travailler ailleurs dans le département sont surtout des employés et des professions intermédiaires  5.

Par ailleurs, lorsqu'ils sortent des Yvelines, les employés se dirigent en premier lieu vers Paris et les cadres vers les Hauts-de-Seine. Ces deux départements accueillent également un flux important de professions intermédiaires.

### **Seine-Aval : un territoire attractif pour les ouvriers des départements voisins**

L'aire géographique de recrutement du bassin d'emploi de Seine-Aval rayonne peu au-delà du nord des Yvelines  6 (carte en ligne) : 60 % de ses emplois sont occupés par des salariés résidents en Seine-Aval. Les trois quarts des emplois sont pourvus par des salariés yvelinois. Ces derniers résident principalement dans le nord du département. En revanche, c'est une destination un peu moins fréquente pour les salariés résidant dans le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines.

En dehors du département, le territoire de Seine-Aval attire prioritairement des salariés provenant du Val-d'Oise et de l'Eure. Ces deux départements voisins fournissent la moitié des salariés entrants. Ces salariés résident dans les sec-

## Présentation et orientations de développement du Département des Yvelines

Les Yvelines sont le département le plus peuplé de grande couronne. Son armature urbaine s'est structurée pour l'essentiel le long de trois grands axes radiaux orientés respectivement en direction de Rouen (A13), Dreux (RN12) et Chartres (RN10). Elle est organisée autour d'un réseau hiérarchisé d'agglomérations (Versailles, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, Plaisir, Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, Les Mureaux et Mantes-la-Jolie) et de villes de la couronne rurale, telles que Rambouillet et Houdan.

En référence à son Schéma d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) adopté en juillet 2006, le Département entend conforter cette armature urbaine en créant les conditions d'une part d'un développement économique et urbain polarisé et hiérarchisé et, d'autre part, d'une maîtrise accrue du mitage des espaces naturels aux franges des agglomérations et dans la couronne rurale.

A l'appui des initiatives des collectivités locales, l'objectif est d'améliorer les équilibres socio-économiques des différents territoires et de développer l'accessibilité, tant ferrée que routière, des pôles urbains là où elle fait défaut pour promouvoir leur développement.

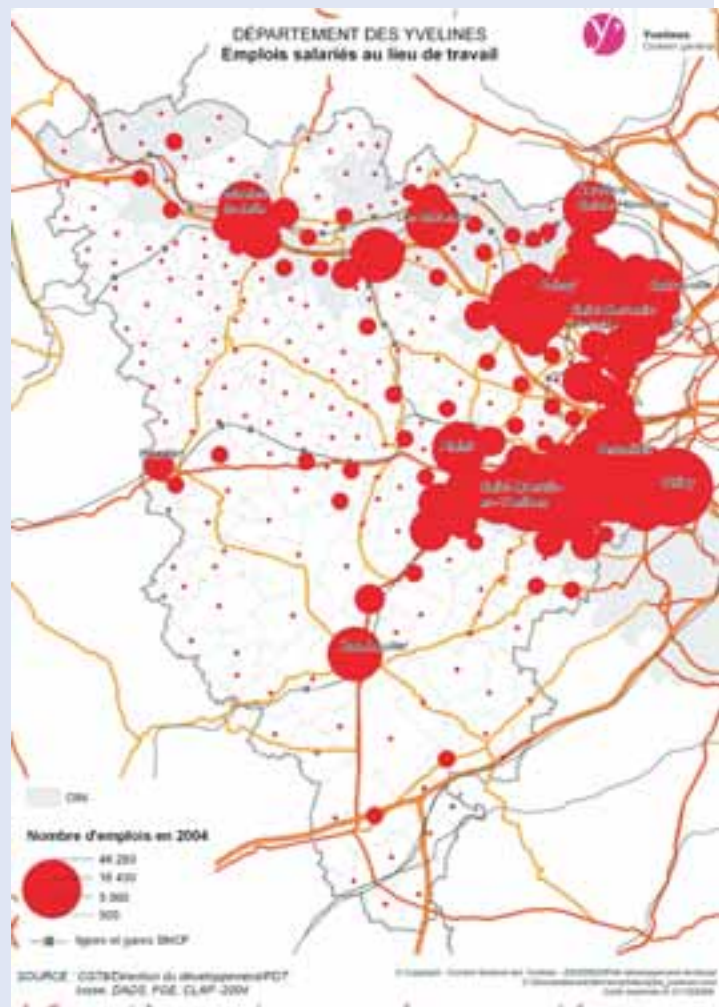
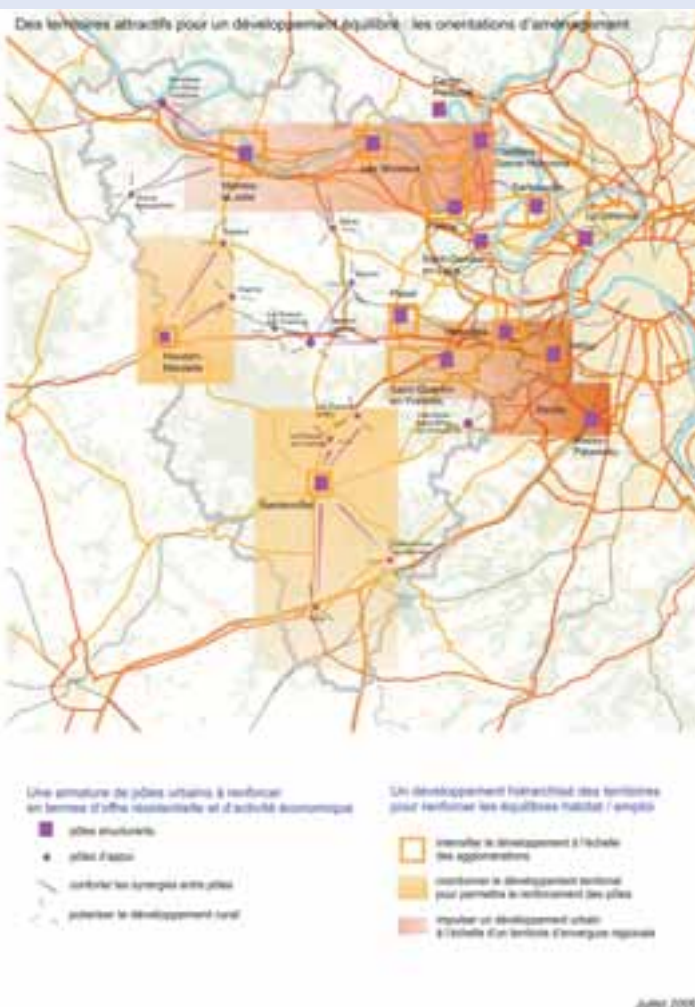
Deux territoires pour lesquels l'Etat a décidé, avec l'adhésion de toutes les collectivités locales concernées, l'engagement d'une Opération d'intérêt national (OIN) devraient connaître un développement accéléré : le territoire de Seine-Aval structuré autour de quatre pôles (Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, Les Mureaux et Mantes) et l'OIN de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, en phase de préfiguration, au sein duquel les pôles de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines occupent une position-clé pour l'atteinte des objectifs de l'OIN.

Pour Seine-Aval, site industriel majeur en mutation, l'enjeu principal est de renouveler son attractivité en s'appuyant sur le développement de son offre économique et résidentielle et de faciliter l'accès à l'emploi de ses

résidents. Cela suppose à la fois de renforcer l'accessibilité de Seine-Aval aux sites économiques majeurs de l'ouest francilien et de fluidifier les déplacements internes au territoire.

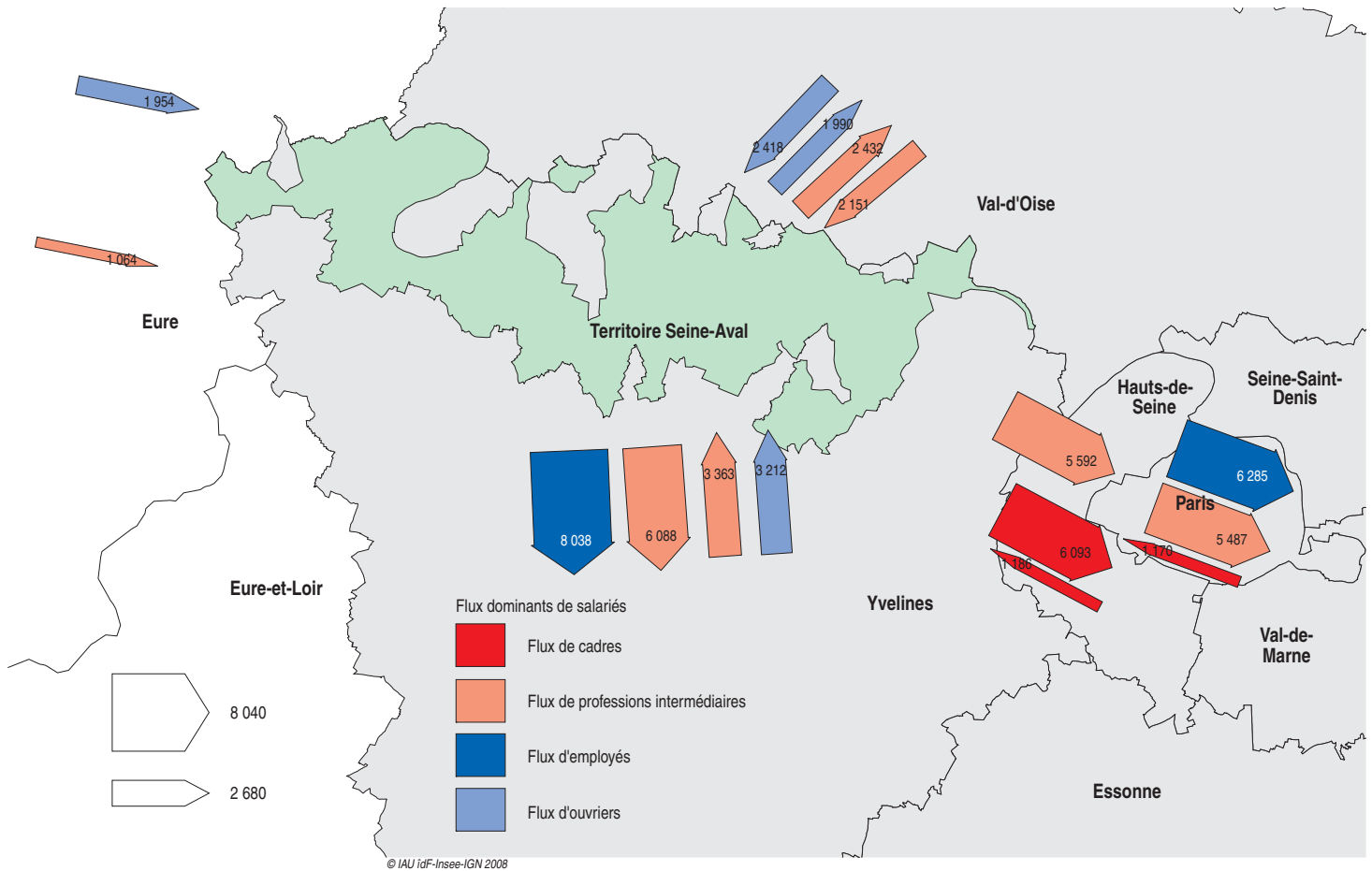
Pour le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines, territoire moteur du développement des Yvelines et l'un des principaux sites de développement de l'ouest parisien après La Défense, il importe pour asseoir son rayonnement économique régional de faciliter les déplacements avec les principaux sites économiques et décisionnels métropolitains.

Compte tenu de ce cadre stratégique, les territoires d'analyse retenus dans cette étude sont les deux territoires d'OIN ainsi que leurs pôles structurants afin d'observer les échanges qui s'opèrent au sein de ces territoires, mais aussi entre ces territoires et avec les principaux sites d'emploi franciliens et de caractériser ces déplacements.



**5 Seine-Aval : des sorties importantes d'employés et de professions intermédiaires et des entrées d'ouvriers et de professions intermédiaires**

Flux dominants de salariés par catégorie socioprofessionnelle (supérieurs à 1 000)



Source : Insee, DADS-2004

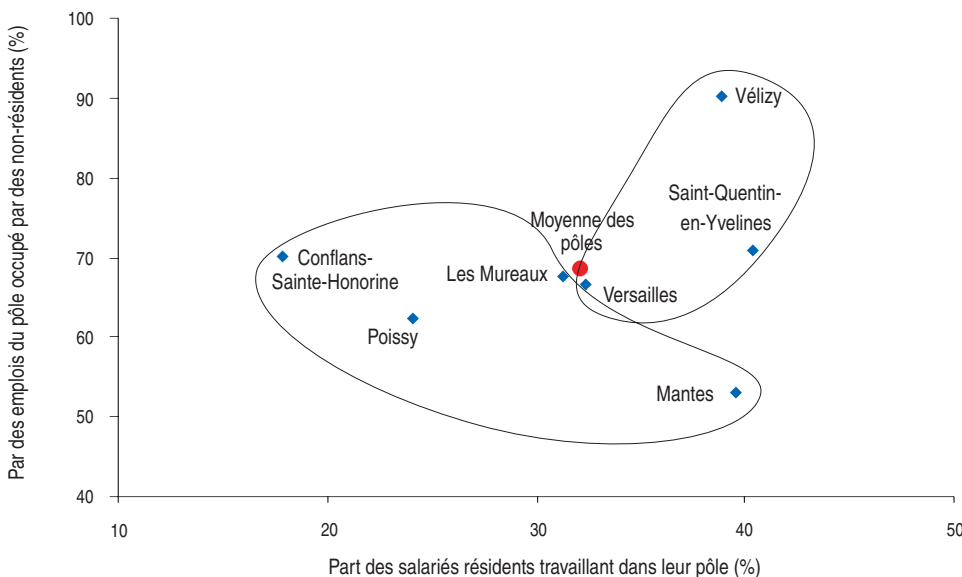
teurs de Cergy-Pontoise et d'Argenteuil, ainsi que dans les communes situées aux franges de l'Eure. Les Hauts-de-Seine et Paris représentent 20 % des navetteurs entrants.

Les ouvriers, accueillis en grand nombre par le territoire de Seine-Aval, et les professions intermédiaires proviennent plutôt des Yvelines, du Val-d'Oise et de l'Eure. De Paris et des Hauts-de-Seine

viennent plutôt des cadres, mais en plus faible nombre.

**Le pôle de Mantes, en Seine-Aval, retient le mieux ses salariés**

**7 Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy et Mantes sont les pôles d'emploi retenant le plus leurs salariés résidents**



**Lecture** : 39 % des salariés résident dans le pôle de Vélizy y travaillent et 90 % des emplois du pôle de Vélizy sont occupés par des non-résidents.

Source : Insee, DADS, FGE, CLAP-2004

Quatre pôles urbains structurent le territoire de Seine-Aval, à savoir, d'est en ouest, Conflans-Sainte-Honorine et les agglomérations de Poissy, des Mureaux et de Mantes. Plus ces pôles sont proches en distance et en temps d'accès des principaux pôles d'emploi de l'agglomération parisienne, moins ils retiennent leurs salariés.

Les pôles de Poissy et Conflans-Sainte-Honorine, ne retiennent ainsi que respectivement 24 % et 18 % de leurs salariés résidents **7**. Cette plus forte mobilité provient des bonnes dessertes RER et SNCF des deux pôles, mais aussi d'un déficit d'emplois offerts plus marqué qu'à l'ouest de Seine-Aval au regard du nombre de leurs salariés résidents. Elle s'explique aussi par une proportion plus

## Méthodologie et définitions

Les données utilisées dans cette étude sont issues du fichier des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année. Ce document mentionne notamment le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement. Les non-salariés et les agents de l'Etat ne font pas l'objet de cette déclaration.

Pour étudier les déplacements domicile-travail, le champ DADS a été complété par les salariés de la fonction publique d'Etat à partir du Fichier Général des agents de l'Etat (FGE). Dans un souci de cohérence, ces données ont été calées sur le dispositif « Connaissance Locale de l'Appareil Productif » (CLAP) de 2004.

Sur ce champ élargi DADS-Fonction publique d'Etat, seules des données en effectifs avec mention du lieu de résidence et de travail du salarié sont disponibles. Il ne comprend pas de variables sur le profil socio-démographique des salariés (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle) disponibles sur le seul champ DADS.

Une Opération d'intérêt national (OIN) est une opération d'urbanisme créée à l'initiative de l'Etat sur un territoire de projet présentant un enjeu majeur pour l'aménagement du ter-

ritoire et dotée d'un régime juridique particulier permettant de faire valoir des objectifs de niveau national. En Ile-de-France et aux côtés des OIN de La Défense et des deux villes nouvelles encore inachevées (Sénart et Marne-la-Vallée), l'Etat a lancé en mars 2006 trois nouvelles OIN en Ile-de-France afin d'impulser une dynamique de développement économique et résidentiel accélérée au service de l'attractivité et du rayonnement international de la région :

- l'OIN Seine-Aval (51 communes) ;
- l'OIN Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines (49 communes dont 23 dans les Yvelines) en phase de préfiguration ;
- l'OIN Seine-Amont (12 communes).

Le département des Yvelines est structuré autour de douze pôles (tableau en ligne).

Un pôle, tel que défini par le Département, est formé des communes urbaines d'une même agglomération qui, au regard du Schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines, contribuent ou ont vocation à contribuer au développement d'une offre d'habitat, d'emploi, d'équipements et de services, susceptibles d'en faire des lieux de centralité. Les communes-centre de ces pôles sont celles qui représentent chacune plus de 10 % de la population de ces derniers.

élevée de cadres parmi les salariés résidents. Le pôle de Poissy n'en est pas moins celui qui contribue le plus au rayonnement du territoire de Seine-Aval en raison de l'importance du volume d'emplois offerts (près de 34 000).

Le pôle de Mantes, le plus à l'ouest, retient quant à lui davantage ses salariés (40 %), malgré un certain déséquilibre habitat/emploi.

Pour ce pôle, le temps d'accès au cœur de l'agglomération parisienne est plus long que pour celui de Poissy.

Le pôle des Mureaux, proche de l'équilibre entre le volume d'emplois offerts et la population salariée, présente un profil intermédiaire : il retient 31 % de ses salariés.


Les flux sortants de chacun de ces pôles sont prioritairement orientés vers l'est de Seine-Aval et plus largement en direction de l'agglomération centrale (Paris et


les Hauts-de-Seine). De ce fait, les salariés résidant dans les pôles de Poissy et Conflans-Sainte-Honorine sont ceux qui travaillent le moins dans les pôles d'emploi de Seine-Aval et ceux résidant dans le pôle de Mantes ceux qui y travaillent le plus.

### **Le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin- en-Yvelines : un pôle d'emploi majeur, en particulier pour les cadres**

Le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines concentre la moitié des emplois du département et 63 % des emplois du territoire de préfiguration de l'OIN qu'il forme avec le territoire de Saclay/Massy/Palaiseau, situé dans l'Essonne. Il offre 240 000 emplois pour 170 000 salariés, soit 142 emplois pour 100 salariés résidents.

Quelle que soit la profession, le nombre d'emplois dépasse celui des salariés résidents. C'est particulièrement le cas pour les professions intermédiaires et surtout les cadres. Ces derniers sont les plus nombreux, tant en termes d'emploi occupé que de salarié résident. Un emploi sur trois est occupé par un cadre. Le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines, où sont implantées de nombreuses entreprises de pointe dans les domaines scientifique, industriel et de la recherche, concentre 64 % des emplois de cadres du département. Un salarié résident sur trois est un cadre (contre 28 % dans le département).

En raison de la qualité et du niveau de son offre d'emplois, le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines retient un peu plus de la moitié de ses salariés résidents, en particulier les employés (65 %). Les salariés travaillant en dehors de ce territoire ont davantage tendance à aller dans l'agglomération centrale que dans le reste des Yvelines. Ils vont principalement vers Paris (14 %) et les Hauts-de-Seine (16 %), notamment vers les pôles de La Défense et de Boulogne, et, dans une moindre mesure, vers les communes situées dans la partie essonnienne de l'OIN Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines (environ 10 % des navetteurs). Seuls 8 % des salariés travaillent ailleurs dans les Yvelines. Ils occupent le plus souvent un emploi dans les pôles de Plaisir et de Saint-Germain-en-Laye  (carte en ligne).

L'accès aisé au cœur de l'agglomération parisienne depuis le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines par les transports en commun, ainsi que la part importante des cadres parmi les navetteurs (un sur deux) expliquent sans doute, pour une large part, l'orientation de ces flux. Les cadres constituent la catégorie de navetteurs la plus représentée quel que soit le département de destination .

### **Le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin- en-Yvelines rayonne au niveau régional**

Compte tenu du volume et de la structure de ses emplois, le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines

est attractif pour de nombreux territoires franciliens et il accueille deux fois plus de salariés qu'il n'en voit sortir. Près de deux emplois sur trois sont pourvus par des salariés résidant en dehors du territoire et 44 % par des salariés résidant en dehors des Yvelines.

Le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines polarise une grande partie des déplacements au sein du département. Les flux proviennent en premier lieu du pôle de Plaisir, puis du territoire de Seine-Aval et des autres pôles urbains du département. Seules les communes rurales du nord ouest du département ont des échanges limités avec ce territoire (10) (carte en ligne).

Le territoire rayonne bien au-delà des limites départementales. Il attire de nombreux salariés provenant de l'ensemble des départements franciliens, à l'exception de la Seine-et-Marne. Ces salariés navetteurs proviennent en grande partie des Hauts-de-Seine (25 %), puis, à parts égales, de Paris et de l'Essonne (14 %), en particulier des communes du périmètre

de préfiguration de l'OIN de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines. Le territoire attire également un nombre important de salariés vivant dans les communes situées aux franges de l'Eure-et-Loir, ainsi que dans des communes du sud du Val-d'Oise.

Cet important rayonnement est lié, en partie, au profil des navetteurs entrants qui sont pour la grande majorité des cadres ou des professions intermédiaires (environ 70 %). Ceux-ci proviennent majoritairement des Hauts-de-Seine et de Paris, et, pour le reste, de l'Essonne du Val-de-Marne. Les échanges de cadres entre le territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines et l'agglomération centrale sont en nombre quasi équivalent.

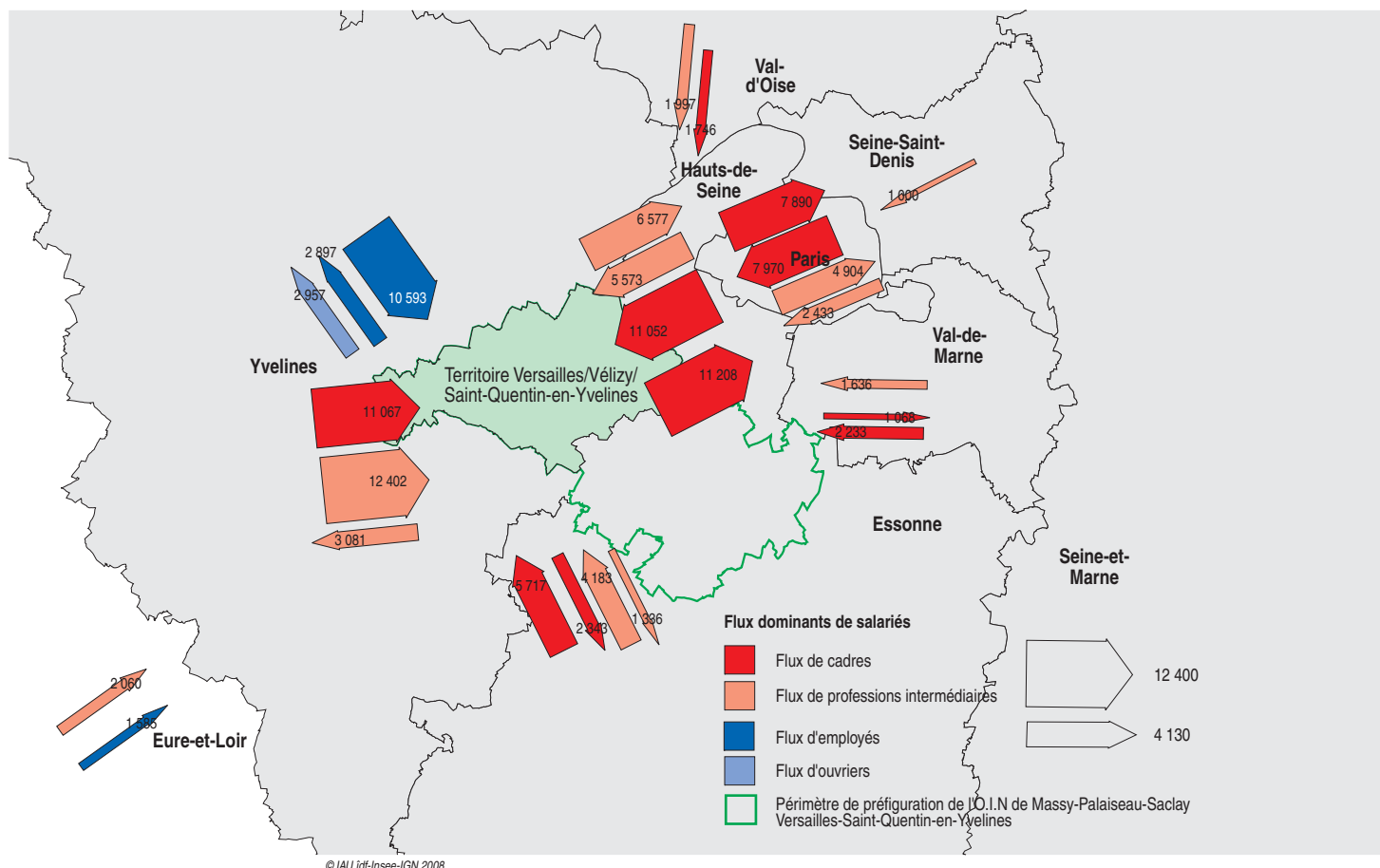
### Le pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines contribue fortement à ce rayonnement

Le pôle recouvrant l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, par son offre

abondante en emplois (107 000), en particulier en emplois très qualifiés (un tiers de cadres et un tiers de professions intermédiaires), est le pôle d'emploi qui contribue le plus largement au rayonnement du territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines. Le pôle compte 140 emplois pour 100 salariés et son offre d'emplois de cadres est deux fois supérieure au nombre de cadres résidents. Le pôle retient une part importante de ses salariés (40 %).

Le pôle de Vélizy, trait d'union entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, est celui qui est le plus excédentaire en emplois en proportion du nombre de salariés résidents (quatre emplois pour un salarié), en particulier en emplois de cadres (près de huit emplois de cadres pour un cadre résident). Ses salariés, qui résident à proximité des Hauts-de-Seine, travaillent davantage dans ce département et à Paris que dans les Yvelines. Les deux tiers des emplois du pôle de Vélizy sont pourvus par des salariés ne résidant pas dans les Yvelines.

**Territoire de Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines : des échanges équilibrés de cadres avec Paris et les Hauts-de-Seine**  
Flux dominants de salariés par catégorie socioprofessionnelle (supérieurs à 1 000)



Le pôle de Versailles se distingue par un fort déficit d'emplois de cadres (49 emplois pour 100 salariés). Cette situation s'explique par une structure particulière de ses emplois et de ses salariés. Le pôle offre de nombreux emplois d'employés, en raison notamment de la forte concentration de services administratifs à Versailles, alors que la population résidente est composée très majoritairement de cadres. De ce fait, il retient plus faiblement ses salariés que les deux autres pôles : 32 % des salariés résidents travaillent dans le pôle.

## Pour en savoir plus

**Grèsèque F., Pic V., Roy J.** : « Seine-Aval : un emploi sur six lié à l'activité des usines Renault-Flins et PSA Peugeot Citroën-Poissy », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 291, janvier 2008.

**Baccaini B., Sémécurbe F., Thomas G.** : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee première*, n° 1129, mars 2007.

**Blin F., Guillon Deshayes N.** : « Un tissu économique diversifié dans l'ensemble de la région », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 272, septembre 2006.

**Jabot D.** : « Déplacements domicile-travail : un desserrement de l'emploi parisien vers la grande couronne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 265, mars 2006.

Schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines, Conseil général des Yvelines, 12 juillet 2006.

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2008

Directrice de la publication : Sylvie Marchand  
Comité de rédaction : Patrick Pétour  
Rédactrice en chef : Christel Collin  
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis  
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France  
Maquette : Nathalie Droux - Laure Omont  
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : [www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)

ISSN 0984-4724  
Commission paritaire n° 2133 AD  
Code Sage 10830952

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> semestre 2008

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

[www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)